

MODALITÉS DE REFERENCEMENT CTCPA PROCESS EQUIPMENT

Dans le cadre de sa prestation d'industrialisation, le CTCPA met à disposition de ses clients un annuaire de référencement d'équipementiers : l'annuaire CTCPA Process Equipment. Cet annuaire est consultable depuis le site internet du CTCPA (www.ctcpa.org). Le CTCPA vous propose de vous référencer dans cet annuaire. Voici les modalités de référencement.

1. Modalités de référencement

Pour être référencé, chaque fournisseur devra faire la preuve qu'il dispose d'une expérience avérée dans le champ technologique pour lequel il souhaite être référencé. Ces éléments de preuves seront objectivés par le questionnaire fourni avec le dossier d'inscription, sur la base des déclarations écrites du fournisseur dans le cadre d'un dossier* qu'il complètera et auquel il joindra des éléments de preuves.

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié.

Pour être référencée, une entreprise devra disposer d'un minimum de 10 points** calculés sur la base des réponses au questionnaire d'évaluation. Un fournisseur pourra être référencé pour un champ technologique, sans l'être pour un autre.

* : au bout de quatre ans ce dossier de référencement sera réévalué.

** : ce nombre de point (fixé pour 2016) pourra faire l'objet d'un ajustement dont vous serez informé.

2. Calendrier de référencement

Demandez un dossier d'inscription auprès du CTCPA :

Nancy Lan, nlan@ctcpa.org, CTCPA Avignon, Site Agroparc, 449 Avenue Clément Ader, BP21203, 84911 Avignon Cedex 9

Après réception de votre demande, vous recevrez un dossier complet sous une semaine : présentation de l'annuaire CTCPA Process Equipment, modalités de référencement, questionnaire d'évaluation.

Vous devrez compléter et renvoyer le dossier d'inscription avec le questionnaire d'évaluation et les pièces justificatives demandées.

Après réception de votre dossier complet, les équipes du CTCPA étudieront votre candidature. Vous recevrez une réponse positive ou négative dans un délai de trois semaines après réception de votre dossier.

Si votre candidature est retenue, le CTCPA vous fera parvenir un dossier à renvoyer avec l'ensemble des éléments pour constituer votre espace sur l'annuaire (fiche entreprise/fiches matériels avec descriptions et photo/fiche contact)

Si votre candidature n'est pas retenue, vous recevrez un courrier explicatif des raisons pour lesquelles votre dossier n'a pas obtenu le nombre minimal de 10 points.